

EPICERIE SOLIDAIRE CREISSAN

« Tous les documents sont à apporter en ORIGINAUX »

(les copies seront faites directement à la Mairie)

1. La Pièce d'Identité

Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Titre de Séjour en cours de validité.

2. Le Justificatif de Domicile

Quittance de loyer, taxe d'habitation ou taxe foncière, attestation d'assurance habitation.

Si vous êtes hébergé chez un tiers, fournissez une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant, accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom.

3. Les Justificatifs de Ressources

Fournir les trois derniers bulletins de salaire ou attestation France Travail, attestation CAF (RSA, prime d'activité, AAH, APL), notification de retraite, attestation de pension d'invalidité, attestation de bourse étudiante (Crous), justificatif de pension alimentaire et copie du jugement.

4. L'Avis d'Imposition ou de Non-Imposition

Le dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) et la déclaration des revenus N-1.

5. Le Justificatif de Composition Familiale

Livret de famille, Carte Vitale et attestation Ameli, Attestation CAF (qui mentionne la composition foyer), Certificat de Scolarité pour les enfants à charge.
Jugement de garde des enfants en cas de séparation, ou simple Déclaration sur l'honneur pour les foyers sans enfants.

6. Les Justificatifs de Charges

Les 3 dernières quittances de loyer (de base avec charges) + Bail, Factures ou échéancier d'énergie (Gaz, EDF), Facture annuelle Eau, Facture Téléphone, Echéancier Mutuelle, Quittance assurance véhicule, Pension alimentaire versée (copie du jugement), Echéancier de crédit en cours.

À fournir selon votre situation impérativement

Tout dossier INCOMPLET ne sera pas étudié par la commission

Plus votre dossier est Précis et Plus l'instruction sera Juste et adaptée à votre situation réelle et de vérifier votre éligibilité.

C'est le cœur du dossier : ils permettent de calculer votre reste-à-vivre et d'évaluer chaque situation de manière individualisée et bienveillante.